

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1993

Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 4 octobre 1993 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : MM. SCHWINT, de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. MILLE, PONÇOT, PINARD, Mme MADER, MM. HUMBERT, HIRSH, RUEFF, BAUDIER, ANTONY, VUILLEMIN, FUSTER, MATHIEU, RÉGNIER, MEUNIER, LAGRANGE (jusqu'à la question 18), FOUSSERET, MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (jusqu'à la question 24), MM. TISSOT, PIERLOT, JEANNIARD, LIEVREMONT, GIRARD, Mme CUENIN, MM. RAGOT, HINTZY (à partir de la question 2), NOT, TOURRAIN (jusqu'à la question 12), JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, MM. MAILLARD (jusqu'à la question 18), GRAPPIN, Mme DUVERGET, MM. SALOMON, TABOURNOT, CHOMETTE, BAS, NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER (à partir de la question 1/c), M. ALAUZET.

Absents : MM. BARETJE, JEANNEROT, LAGRANGE (à partir de la question 18), Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question 24), M. DAHOUI, Mlle ZILLI, MM. ANGUENOT, HINTZY (jusqu'à la question 2), TOURRAIN (à partir de la question 12), MAILLARD (à partir de la question 18), VIALATTE, Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'à la question 1/c).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : MM. BARETJE, JEANNEROT, Mme GUINCHARD-KUNSTLER (à partir de la question 24), M. DAHOUI, Mlle ZILLI, MM. ANGUENOT, TOURRAIN (à partir de la question 12), VIALATTE, Mme FOLSCHWEILLER (jusqu'à la question 1/c).

Mandataires : MM. SCHWINT, Mme VIEILLE-MARCHISET, MM. LIME (à partir de la question 24), RUEFF, Mme BULTOT, MM. RAGOT, CHOMETTE (à partir de la question 12), Mme DUVERGET, M. ALAUZET (jusqu'à la question 1/c).

* * * * *
* * *

0 - Avant d'aborder l'ordre du jour de cette séance, M. le Maire a tenu à féliciter les élèves ayant réalisé le plan-relief du Besançon actuel ainsi que Mme PALISSOT et M. DUBAIL qui ont élaboré ce projet et en ont suivi la réalisation.

1 - Conseil Municipal - Démission de M. GALLAT :

a) Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

M. Pierre NOT a été installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal, en remplacement de M. GALLAT, démissionnaire.

b) Election d'un nouvel Adjoint

M. Pierre RUEFF ayant obtenu 36 voix sur 42 votants, a été élu 15^{ème} Adjoint. Il sera chargé des domaines de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Informatique.

M. Marcel FERREOL ayant obtenu 34 voix sur 44 votants (M. SALOMON ayant par ailleurs recueilli 3 voix), a été élu 16^{ème} Adjoint. Il sera chargé de l'Action Culturelle.

c) Modification des délégations et commissions

M. le Maire a donné lecture à l'Assemblée des modifications des délégations et commissions, intervenues suite aux récents changements au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a ensuite pris les décisions suivantes :

2 - Exercice 1993 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

Dont acte.

3 - Garanties d'emprunts :

a) SAIEMB - Construction de 90 logements pour étudiants à la Bouloie - Garantie de la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un prêt locatif fongible de 11 700 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 9 novembre 1992

Adopté à l'unanimité (M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote).

b) SAFC :

b₁) Programme de construction de 60 appartements et 60 garages, rue Francis Clerc à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 15 602 400 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 24 mai 1993

Adopté à l'unanimité.

b₂) Programme de construction de 40 appartements et 34 garages, rue Violet à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 13 608 172 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Modification de la délibération du 28 juin 1993

Adopté à l'unanimité.

b₃) Travaux d'amélioration du Foyer «Les Oiseaux» à Besançon - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 3 150 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

c) Office Public d'HLM du Doubs - Acquisition-amélioration d'un logement 41, chemin des Torcols - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 385 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

d) Cirque Plume - Garantie, à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt de 800 000 F destiné à l'achat de matériels - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 24 mai 1993

Adopté à l'unanimité.

4 - Comptabilité :

a) Exercice 1993 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité sauf en ce qui concerne le point 11 du rapport relatif au règlement de la participation 1993 de la Ville à la réalisation de la voie des Mercureaux et où 6 Conseillers ont voté contre.

b) Exercice 1993 - Ouvertures de crédits au BS - Crédits complémentaires

Adopté à l'unanimité.

c) Exercice 1993 - Réductions de créances

Adopté à l'unanimité.

d) Exercice 1993 - Emploi du crédit pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

e) Indemnité de conseil allouée à M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale

Adopté à l'unanimité.

5 - Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Modification du budget primitif 1993

Adopté à l'unanimité.

6 - Marché 1994 de denrées alimentaires - Adoption du cahier des charges

Adopté à l'unanimité.

7 - Entretien du patrimoine - Exercice 1994 - Fournitures de matériel électriques, de chauffage et d'éclairage - Appels d'offres

Adopté à l'unanimité.

8 - Subventions :

a) au sport amateur - Année 1993 - Deuxième répartition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la répartition suivante :

SUBVENTION AU SPORT AMATEUR - Deuxième répartition - Automne 1993

* PCN : Participation à des Compétitions Nationales - * OCN : Organisation de Compétitions à caractère National ou International

Code tiers	Clubs	Discipline	Cotation	Valeur du point : 44 F	* OCN	* PCN	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analytique
11673	A.C.S. ESCALE FONTAINE ECU	Foot	80,00	3 520,00	0,00	0,00	3 520,00		1220
11670	A.F.F.B.	Foot	70,00	3 080,00	0,00	5 000,00	8 080,00		1253
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	70,00	3 080,00	0,00	0,00	3 080,00		6619
12260	A.S. ORCHAMPS	Foot	120,00	5 280,00	0,00	0,00	5 280,00		1214
0	A.S.A. SEQUANIE	Automobile	Prestations	0,00	0,00	0,00	0,00		0
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	170,00	7 480,00	0,00	0,00	7 480,00		1198
16239	A.S.C. TILLEROYES	Foot	30,00	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00		1203
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	100,00	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00		1234
25542	A.S.C.C. BREGILLE	Handi Sport	27,00	1 188,00	0,00	0,00	1 188,00		23694
22368	A.S. CITE BRULARD	Foot	30,00	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00		20962
0	A.S.E.P.	Escrime	19,00	836,00	0,00	0,00	836,00		0
0	A.S.E.P.	Karaté	41,58	1 829,00	0,00	0,00	1 829,00		0
22115	A.S.E.P. LES OISEAUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 665,00	1298
0	A.S.P.T.T.	Hand	Prestations	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	A.S.P.T.T.	Ath. C. sur route	91,00	4 004,00	0,00	0,00	4 004,00		0
0	A.S.P.T.T.	Ath. C sur piste	60,00	2 640,00	0,00	0,00	2 640,00		0
0	A.S.P.T.T.	Hand	Prestations	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00		0
0	A.S.P.T.T.	Tennis de Table	Prestations	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00		0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 644,00	1185
1206	A.S.Q.P.	Volley	181,00	7 964,00	0,00	40 000,00	47 964,00		1206
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		1228
15158	A.M.C.B.	Cyclisme	104,00	4 576,00	0,00	0,00	4 576,00		1194
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0
13835	AMICALE MOTOCYCLISTE	Motocyclisme	Prestations	0,00	0,00	0,00	0,00		3320
13768	AQUA SPORT	Plongée	51,00	2 244,00	0,00	0,00	2 244,00		1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	35,00	1 540,00	0,00	0,00	1 540,00		1226
181	B.B.COMTE	Basket	446,00	19 624,00	0,00	15 000,00	34 624,00		1216
0	B.K.B.C.	Boxe américaine	52,00	2 288,00	0,00	0,00	2 288,00		0

Code tiers	Club	Discipline	Cotation	Valeur du point : 44 F	* OCN	* PCN	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analytique
0	B.R.C.	Tennis	66,75	2 937,00	0,00	5 000,00	7 937,00		0
0	B.R.C.	Cyclisme	62,00	2 728,00	0,00	0,00	2 728,00		0
0	B.R.C.	Basket	173,00	7 612,00	2 000,00	0,00	9 612,00		0
0	B.R.C.	Tennis de table	37,00	1 628,00	0,00	0,00	1 628,00		0
0	B.R.C.	Arts martiaux	64,02	2 816,00	0,00	0,00	2 816,00		0
0	B.R.C.	Escrime	107,00	4 708,00	0,00	0,00	4 708,00		0
0	B.R.C.	Foot	370,00	16 280,00	0,00	20 000,00	36 280,00		0
12966	B.R.C.	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 709,00	1237
0	B.U.C.	Volley	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	B.U.C.	Tennis	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0
0	B.U.C.	Plongée	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0
14816	B.U.C.	Omnisports	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1193
0	B.V.L.	Deltaplane	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0
12269	BALISE 25	C. d'Orientation	32,01	1 408,00	0,00	0,00	1 408,00		1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	92,00	4 048,00	0,00	5 000,00	9 048,00		1248
20039	BESANCON SKATING CLUB	Patinage artistique	176,00	7 744,00	0,00	0,00	7 744,00		19328
15177	BISONS	Foot américain	71,00	3 124,00	0,00	5 000,00	8 124,00		1997
0	BOUSBOTTE	Foot	30,00	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00		0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,00	1205
12341	BUDO CLUB	Judo	17,82	784,00	0,00	0,00	784,00		1239
11856	C.A.F.	Alpinisme	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		1186
14817	C.B.S.G.	Hockey/glace	141,00	6 204,00	0,00	10 000,00	16 204,00		1217
14219	C.M.B.	Athlétisme	63,00	2 772,00	0,00	0,00	2 772,00		1231
11872	C.P.B.	Lutte	127,00	5 588,00	0,00	0,00	5 588,00		1191
15086	C.T.P.B.	Tir	148,00	6 512,00	0,00	0,00	6 512,00		1348
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		1247
0	CENTRE MEDICO SPORTIF	C. Médico Sportif	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		0

Code tiers	Club	Discipline	Cotation	Valeur du point : 44 F	* OCN	* PCN	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analytique
0	CENTRE OMNISPORTS	Omnisports	Prestation	0,00	0,00	0,00	0,00		0
9676	CITADELLE	Gymnastique	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		1222
11930	CLUB DE TIR BISON TIN	Tir	26,00	1 144,00	0,00	0,00	1 144,00		1200
14819	CLUB ORIENTATION COMTOIS	C. d'Orientation	12,54	551,00	0,00	0,00	551,00		1250
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		1221
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	369,27	16 247,00	0,00	0,00	16 247,00		7672
1192	E.S.B.F.	Hand	139,00	6 116,00	0,00	15 000,00	21 116,00		28175
29260	E.S.B.M.	Hand	170,00	7 480,00	0,00	10 000,00	17 480,00		1192
12970	ENTENTE MAGELLAN	Tennis de Table	15,00	660,00	0,00	0,00	660,00		1189
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	17,40	765,00	0,00	0,00	765,00		0
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	43,00	1 892,00	0,00	0,00	1 892,00		0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 657,00	1263
12424	ETRIER BISON TIN	Equitation	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		1208
14440	F.C. ANTILLAIS	Foot	30,00	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00		0
1230	F.C. BREGILLE	Foot	130,00	5 720,00	0,00	0,00	5 720,00		1230
22303	F.C. SAINT-FERJEUX	Foot	150,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00		1240
14862	FRANCAISE	Haltérophilie	32,00	1 408,00	0,00	0,00	1 408,00		1229
20584	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	34,98	1 539,00	0,00	0,00	1 539,00		17668
0	FUTURIS CLUB	Boxe Française	63,00	2 772,00	0,00	0,00	2 772,00		0
12340	GANT D'OR	Boxe Anglaise	36,00	1 584,00	0,00	0,00	1 584,00		1235
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	484,00	21 296,00	0,00	0,00	21 296,00		1218
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		1212
17972	JUDO CLUB	Judo	13,86	609,00	0,00	0,00	609,00		9840
1184	O.B.	Rugby	364,00	16 016,00	2 000,00	30 000,00	48 016,00		1184
0	P.S.B.	Arts martiaux	26,40	1 161,00	0,00	0,00	1 161,00		0
0	P.S.B.	Tennis	29,25	1 287,00	0,00	0,00	1 287,00		0
0	P.S.B.	Tennis de table	70,00	3 080,00	0,00	0,00	3 080,00		0
0	P.S.B.	Athlétisme	681,00	29 964,00	0,00	0,00	29 964,00		0
0	P.S.B.	Foot	340,00	14 960,00	0,00	0,00	14 960,00		0
0	P.S.B.	Hand	62,00	2 728,00	0,00	0,00	2 728,00		0
14211	P.S.B.	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 180,00	1232

Code tiers	Club	Discipline	Cotation	Valeur du point : 44 F	* OCN	* PCN	Total club ou section	Total clubs omnisports	Code analytique
13841	PLANOISE KARATE ACADEMY	Karaté	33,33	1 466,00	0,00	0,00	1 466,00		13731
6628	PORTUGAIS	Foot	150,00	6 600,00	0,00	0,00	6 600,00		6628
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	86,00	3 784,00	0,00	0,00	3 784,00		1238
0	R.S. FONTAINE ECU	Foot	20,00	880,00	0,00	0,00	880,00		0
0	S.N.B.	Aviron	212,00	9 328,00	0,00	0,00	9 328,00		0
0	S.N.B.	Canoë-Kayak	158,00	6 952,00	0,00	0,00	6 952,00		0
0	S.N.B.	Natation	224,00	9 856,00	0,00	0,00	9 856,00		0
2557	S.N.B.	Omnisports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 136,00	1219
12761	SAINT-CLAUDE	Gymnastique	238,00	10 472,00	0,00	0,00	10 472,00		9843
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Tennis de Table	40,00	1 760,00	0,00	0,00	1 760,00		775
1243	TRI ACTION CLUB	Triathlon	56,00	2 464,00	2 000,00	0,00	4 464,00		1243
12869	U.C.B.	Cyclisme	21,00	924,00	0,00	0,00	924,00		1202
10175	U.N.S.S.	Sport scolaire	100,00	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00		1265
16247	U.S. PORT DOUVOT	Foot	30,00	1 320,00	0,00	0,00	1 320,00		1210
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	120,00	5 280,00	0,00	0,00	5 280,00		20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	100,00	4 400,00	0,00	0,00	4 400,00		1242
14864	UNION BOULISTE	Lyonnaise	Forfait	0,00	0,00	0,00	0,00		1333
13828	UNION MAROCAINS	Foot	40,00	1 760,00	0,00	0,00	1 760,00		21653
11858	UTINAM	Tir	244,00	10 736,00	0,00	0,00	10 736,00		1201
12557	V.B.C.B.	Volley	120,00	5 280,00	0,00	0,00	5 280,00		1227
15309	VOLANT BISONTIN	Badminton	128,00	5 632,00	0,00	0,00	5 632,00		1223
Total			9 014,21	396 619,00	6 000,00	206 000,00	608 619,00		

Disponible pour Reliquat Elus : 83 828 F

b) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs - Saison 1993-1994 - Actualisation de la mensualisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

1) d'attribuer les subventions suivantes aux clubs bisontins de sports collectifs évoluant en Division Nationale :

- ESB «F»	120 000 F
- BRC Football	94 004 F
- Besançon Basket Comté	94 004 F
- CBSG	6 002 F
- ESB «M»	46 004 F

2) de modifier la somme qui sera versée mensuellement à compter de janvier 1994 au club ESB «F» maintenu en N1A «handball» (somme portée de 12 500 F à 29 166 F).

c) exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité Départemental d'Athlétisme du Doubs	10 000 F
- Tour Cycliste du Doubs	10 000 F
- Golf Club de Besançon	10 000 F
- UNSS	5 000 F
- Club Bisontin des Sports de Glace (CBSG)	2 000 F
- ESB «F»	2 000 F
- Gant d'Or	2 000 F
- Centre demi-fond	2 000 F
- Club de Marche Bisontin (CMB)	2 000 F

d) exceptionnelles d'équipement à l'ASQP Volley et Olympique Bisontin

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- ASQP Volley-Ball	10 000 F
- Olympique Bisontin	4 700 F

e) au secteur Formation - Emploi des Jeunes - Prévention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 70 000 F au GIE Point + Entreprises pour améliorer l'accueil de créateurs d'entreprises

- 70 000 F à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes en raison de charges supplémentaires de fonctionnement

- 25 000 F à l'ADDSEA pour frais d'achat de matériel et d'activités organisés avec la Prévention Routière sur le rond-point installé à Montrapon

- 92 000 F à la Régie de Fontaine Ecu pour la création de futures régies sur la ville.

9 - Contrat de Ville de l'Agglomération bisontine - Mission de suivi-animation - Participation financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté qu'une mission de maîtrise d'oeuvre soit conférée à l'ACEIF avec une mission de suivi-animation, étant précisé que le coût de 245 000 F TTC sera financé pour 50 % par l'Etat au titre du PACT, pour les 50 % restants par la Ville et le CCGB.

10 - Programme Local de l'Habitat - Complément d'étude pour la mise en oeuvre de l'Observatoire Local de l'Habitat - Participation de la Ville

Adopté à l'unanimité (coût de ce complément d'étude : 65 000 F TTC financés comme suit :

Etat	32 500 F
Région	13 000 F
Ville de Besançon	9 750 F
CCGB	9 750 F

11 - Réaffectations :

a) d'une subvention au Musée Classé - Département Histoire Temps - Commémoration du bicentenaire de l'Horlogerie à Besançon

Adopté à l'unanimité (coût des manifestations : 335 000 F financés comme suit :

Subventions :	. du Ministère de la Recherche	100 000 F
	. de la Direction Régionale des Affaires Culturelles	135 000 F
	. Ville de Besançon	100 000 F)

b) d'une subvention au Musée Classé - Restauration d'oeuvres d'art

Adopté à l'unanimité (subvention de 58 120 F de la Direction Régionale des Affaires Culturelles).

c) d'une indemnité d'assurance :

c₁) au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 85 000 F).

c₂) à l'Ecole Jean Macé

Adopté à l'unanimité (montant total de l'indemnité : 1 084 810 F dont 64 013 F d'honoraires d'expert).

d) d'une subvention pour l'installation à Besançon d'une sculpture monumentale de Jorge SOLER en hommage aux Etrangers dans la Résistance

Adopté à l'unanimité (subvention de 45 000 F du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville).

e) de la subvention de l'Etat relative au contrat d'actions de Prévention 1993

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention de l'Etat : 279 000 F).

12 - Musée Classé - Département Beaux-Arts :

a) Acquisition d'oeuvres d'art - Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté un programme d'acquisitions d'oeuvres d'art pour une dépense totale de 56 794 F qui sera financée comme suit :

- Ville de Besançon	28 294 F
- Ministère de la Culture et de la Francophonie	11 000 F
- Région de Franche-Comté	17 500 F

b) Programme d'expositions du deuxième semestre 1993 - Demande de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'expositions du Musée Classé - Département Beaux-Arts pour le deuxième semestre 1993 qui sera financé comme suit :

- Ville d'Orléans	100 000 F
- Ville d'Evreux	100 000 F
- Ville de Besançon	100 000 F
- Ministère de la Culture	100 000 F

Total	400 000 F

13 - Concession du bar de la piscine couverte - Saison 1993-1994

Adopté à l'unanimité.

14 - Rentrée scolaire - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

M. l'Adjoint VUILLEMIN a fait à l'Assemblée le point sur la rentrée scolaire à Besançon.

15 - Enseignement - Groupe scolaire des Tilleroyes - Dénomination

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de dénommer le Groupe Scolaire des Tilleroyes «Groupe Scolaire Jean Boichard».

16 - Casino Municipal de Besançon-La Mouillère :

a) Emploi du produit des jeux (compte 471) - Programme de travaux d'embellissement et de modernisation - Avenant au cahier des charges pour l'exploitation des jeux

Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

b) Demande de renouvellement d'exploitation des jeux jusqu'au 31 décembre 1998 - Demande d'autorisation d'extension d'exploitation des machines à sous - Cahier des charges - Avis du Conseil Municipal

Adopté à la majorité (11 Conseillers s'étant abstenus et 2 ayant voté contre).

17 - Théâtre Municipal - Rénovation de la salle et du hall d'accueil - Adoption du programme et demande de subventions

A la majorité (2 Conseillers ayant voté contre et 14 s'étant abstenus), le Conseil Municipal :

1) a approuvé le programme de rénovation de la salle et du hall d'accueil du Théâtre

2) a autorisé M. le Maire à faire lancer les études correspondant à l'APD

3) a décidé de solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région et du Département

4) a voté en dépenses un crédit de 500 000 F destiné à financer les études préliminaires à mener sur ce projet.

18 - Centre Dramatique National - Restructuration et extension des locaux - Approbation de l'APS et demandes de subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) a approuvé l'APS et a autorisé la poursuite des études d'avant-projet détaillé sous réserve de l'accord des partenaires (Etat - Région) sur ce projet

2) a décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région, la Ville s'engageant à assurer le financement de la part restant à sa charge sur les budgets 1993 et suivants.

19 - Bâtiments Communaux - Réaménagement de la salle Fribourg à Planoise - Demande de subvention

Ce projet, estimé à 378 334 F TTC, a été adopté à l'unanimité. La participation financière du Département sera sollicitée

20 - Plan de relance du Département - Programme de travaux - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité. La Ville abondera l'aide du Département par des fonds propres. Le programme de travaux correspondants sera soumis prochainement au Conseil Municipal.

Après avoir exposé les mesures prévues dans le projet de loi de finances pour 1994 et les répercussions financières que cela entraînerait pour les collectivités locales si ce projet devait être approuvé tel quel par le Parlement, M. l'Adjoint FOUSSERET a proposé que l'attention de M. le Premier Ministre soit attirée sur cette situation.

A la majorité (2 Conseillers votant contre et 7 s'abstenant), le Conseil Municipal a adopté le voeu suivant proposé par M. le Maire :

«Le Conseil Municipal de Besançon, considérant que le projet de loi de finances pour 1994 priverait notre collectivité d'environ 10 MF de recettes au titre des divers concours financiers de l'Etat (DGF - FNPTP - remboursements financiers de la TVA - DCTP et DSI) ce qui accroîtrait sensiblement les difficultés financières auxquelles elle est comme beaucoup de communes confrontée, demande à M. le Premier Ministre de revoir ce projet de loi de finances dans sa partie consacrée aux collectivités locales qui ne pourraient, si ce projet était adopté dans sa forme actuelle par l'Assemblée Nationale, plus faire face dans des conditions normales aux transferts de charges liés à la décentralisation et qui devaient être intégralement compensés».

21 - Zone Industrielle de Besançon-Chemaudin - Accord de compensation inter-communal avec la commune de Chemaudin - Modification du taux de reversement de taxe professionnelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la modification du taux de reversement par la commune de Chemaudin de taxe professionnelle qui passe de 45 à 40 %.

22 - Bâtiments industriels - Assujettissement des loyers à la TVA :

a) Ensemble immobilier 2, rue Einstein - Entreprise SM2E

Adopté à l'unanimité.

b) Ensemble immobilier 15, 25 et 27, rue de Trépillot - Entreprise BOURGEOIS

Adopté à l'unanimité.

c) Ensemble immobilier 57, rue Romain Roussel - Entreprise GONCKEL

Adopté à l'unanimité.

d) Ensemble immobilier 4, rue Berthelot - Entreprise MONTS-JURA

Adopté à l'unanimité.

23 - Pépinière 4, rue Berlioz - Avenant n° 2 au contrat de location passé avec la SAFC

M. le Maire a été autorisé, à l'unanimité, à signer cet avenant portant sur une modification, à la hausse, du loyer en raison des travaux de réhabilitation réalisés par la SAFC dans ce bâtiment.

24 - Immeuble 1, rue Elsa Triolet - Location à M. et Mme JEUNE

Adopté à l'unanimité.

25 - Petite Enfance :

a) Association «Grandir et Développer son Identité» - Adhésion de la Ville

Adopté à l'unanimité. Cette association a pour vocation d'initier, promouvoir, encourager toute action conduisant à une meilleure connaissance, un meilleur accueil du tout petit de 0 à 3 ans.

b) Création d'un Centre d'Eveil de l'Enfant - Convention de partenariat avec la Société DIEPAL-NSA

Adopté à l'unanimité.

26 - Besançon Votre Ville - Contrat de régie publicitaire avec PM Conseil

Adopté à l'unanimité.

27 - Assainissement :

a) Programme d'investissement 1993 - Programme modificatif et complémentaire - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

b) Réajustement des aides financière de l'Agence de l'Eau

Adopté à l'unanimité.

c) Station d'épuration de Port Douvot :

c₁) Déphosphatation : marché de fournitures

Adopté à l'unanimité (montant du marché compris entre 340 975 F TTC et 1 323 220,20 F TTC).

c₂) Raccordement au réseau d'assainissement et traitement des eaux usées des communes de Beure-Arguel

Adopté à l'unanimité.

28 - Eaux :

a) Programme complémentaire de travaux pour l'année 1993

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté ce programme de travaux estimé à 316 000 F, qui concernera le renouvellement de conduites d'eau rue d'Anvers (196 000 F) et rue Ribot (120 000 F).

b) Nouvelles dispositions pour la réalisation des branchements d'eau

Adopté à l'unanimité. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 1994.

c) Règlement de fourniture d'eau - Modification des articles 24 et 26

Adopté à l'unanimité.

d) Marché de branchements au réseau d'eau pour l'année 1994

Adopté à l'unanimité (montant du marché compris entre 400 000 F HT et 1 000 000 F HT).

29 - Cité Brulard - Aménagements extérieurs - Demande de subvention dans le cadre du PACT - Complément à la délibération du 28 juin 1992

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

30 - Développement Social des Quartiers :

a) Programme 1993 - Demande de subventions auprès de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Fonds d'Action Sociale - Réaffectations de subventions

Adopté à l'unanimité.

b) Quartier Orchamps - Programme 1992 - Régularisation budgétaire suite aux avances faites en septembre 1992 à l'Association aux Victimes d'Infraction et à la MJC de Palente

Adopté à l'unanimité.

31 - Fonds d'aide à la vie associative - Mise en place des crédits

Adopté à l'unanimité (somme versée par la Ville à titre d'apport à ce fonds : 20 000 F, l'Etat et le Fonds d'Action Sociale participant chacun pour la même somme).

32 - Abattoirs - Taxe locale d'usage

Cette taxe a été fixée, à l'unanimité, à 125 F/tonne à compter du 1^{er} octobre 1993.

33 - Via-Stationnement - Avenant aux contrats de gestion du parking souterrain de la Mairie et du parking Allende

Adopté à l'unanimité.

34 - Déchetterie et Services Municipaux - Consultation pour l'enlèvement des déchets pour 1994

Adopté à l'unanimité (marché à commandes d'un montant maximum de 3 500 000 F TTC).

35 - Chauffage urbain de Planoise - Installation de la cogénération - Choix du maître d'oeuvre - Lancement des appels d'offres

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a confirmé la proposition du jury sur le choix du bureau d'études Delta Ingénierie comme maître d'oeuvre de cette opération,

2) a autorisé M. le Maire à lancer les appels d'offres permettant la réalisation complète de cette installation de cogénération.

36 - Forêts communales :

a) Aménagement d'un local à Chailluz pour mise à disposition des projets d'insertion - Convention avec l'ADDSEA

Adopté à l'unanimité (fourniture des matériaux par la Ville pour un coût de 70 000 F environ ; réalisation par des équipes de l'Association Départementale de Défense et de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence).

b) Travaux de bâtiment au chantier de bois

Adopté à l'unanimité (montant des travaux estimé à 100 000 F HT).

c) Surveillance à cheval de Chailluz - Demande de subvention au service régional du Haras

Adopté à l'unanimité.

37 - Halte fluviale Saint-Paul - Travaux d'aménagement 3^{ème} tranche - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité (travaux pour un montant de 120 000 F).

38 - Entretien et réfection des berges du Doubs - Convention avec l'Agence de l'Eau

A l'unanimité, M. le Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau pour le versement par celle-ci d'une participation financière de 82 000 F aux travaux d'entretien et de réfection des berges du Doubs d'un montant de 200 000 F TTC.

39 - Signalétique du patrimoine historique sur la Ville de Besançon - Mise en place -
Demande de subvention

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions. Ce projet estimé à 600 000 F, sera financé comme suit :

- Ville de Besançon	200 000 F
- Office du Tourisme	250 000 F
- Subvention PACT	150 000 F

Un avenant à la convention Ville / Office du Tourisme sera signé pour déterminer les conditions selon lesquelles la Ville et l'OTSI réaliseront ce projet.

40 - Tunnel sous la Citadelle - Assurances construction - Réaffectation des participations des entreprises

Adopté à l'unanimité.

41 - POS secteurs centre-ville, Est et Sud - Approbation de la modification du règlement

Adopté à la majorité, un Conseiller ayant voté contre.

42 - Ensemble immobilier 48-50, rue de Trépillot - Acquisition aux Consorts BOZON

Adopté à l'unanimité (montant de l'acquisition : 1 405 000 F dont une partie en paiement différé).

43 - Habitat adapté - Immeuble 12-12 bis avenue de la 7^{ème} Armée Américaine - Cession à la SAFC - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 1993

Adopté à l'unanimité.

44 - Secteur des Montboucons - Viabilités ENSMM :

a) Acquisition de terrain à Mme CLERC

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 14 a 80 pour une dépense de 440 000 F).

b) Echange de terrains avec M. NICOT

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 9 a 76 - surface cédée : 9 a 78). Echange sans soulte.

45 - Urbanisme - Terrain communal 6, rue Clemenceau - Publicité préalable à l'aliénation - Information du Conseil Municipal

Dont acte.

46 - ZAC du Fort des Justices - Bilan de l'opération - Acquisition des voiries et délaissés

Adopté à l'unanimité.

47 - Opérations réalisées par la SEDD au centre-ville (Battant I et II, cinq immeubles, Vauban I et 77, rue Battant) - Bilans de clôture

Adopté à l'unanimité.

48 - ZAC de Planoise - Réalisation de locaux en rez-de-chaussée d'immeubles - Avenant à la convention du 11 septembre 1981 - Bilan de clôture

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec la SEDD pour la mission de réalisation de locaux en rez-de-chaussée d'immeubles, avenant portant sur les points suivants : qualification de la convention, taux de rémunération de la SEDD pour la gestion des locaux (ramené de 0,8 % à 0,08 % HT du montant du prix de revient de l'opération) et sur la durée,

2) a approuvé le bilan de clôture au 31 juillet 1993 de la réalisation des locaux en rez-de-chaussée d'immeubles,

3) a autorisé l'encaissement de l'excédent d'un montant de 44 329,61 F,

4) a décidé d'affecter cette recette en dépenses sur l'opération aménagement de la ZAC de Planoise,

5) a décidé de donner quitus à la SEDD pour la réalisation des locaux en rez-de-chaussée d'immeubles.

49 - ZAC La Fayette - Adoption du bilan révisé au 1/1/1993

Adopté à l'unanimité.

50 - Affaires diverses - Questions orales

a) **M. BAS, Conseiller Municipal**, a décidé de retirer ses deux questions orales.

b) **Question orale de M. JACQUEMIN**, Conseiller Municipal, sur le projet de fermeture du marché de gros.

M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, s'est fait l'écho d'occupants actuels du marché de gros qui souhaitent que la Ville trouve des aménagements à leur départ afin de ne pas menacer l'existence même de leurs entreprises et des emplois. Il a précisé que certains se plaignent d'un manque de concertation et du bref délai qui leur a été imparti pour libérer les lieux.

M. le Maire lui a répondu qu'il reste sur ce site trois entreprises et la Banque Alimentaire à laquelle des nouveaux locaux ont été proposés.

Il lui a précisé que la Ville a décidé effectivement d'une autre destination pour ce site mais que le Service Economique est chargé de proposer de nouveaux locaux aux entreprises occupant actuellement ce marché de gros.

La séance est levée à 22 heures 50.

Hôtel de Ville, le 6 octobre 1993
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché,
le 7 octobre 1993
conformément à la loi,
Pour le Maire,
L'Adjoint,